

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



**Discours de**

**M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI**

**Président du Conseil Départemental de Mayotte**

**A l'occasion de la**

**« Cérémonie des vœux du nouvel an 2021 »**

***Jeudi 14 janvier 2021 à 14h00***

***Parking du cinéma***

***Mamoudzou-Mayotte***

Monsieur le Préfet, Délégué du Gouvernement,  
Madame, Messieurs les Parlementaires,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux de Mayotte,  
Monsieur le Président de l'Association des Maires de Mayotte,  
Messieurs les Maires de Mayotte,  
Monsieur le Recteur,  
Madame la Directrice de l'ARS  
Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de  
Mamoudzou  
Monsieur le Procureur de la République  
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Mayotte, Mon  
colonel,  
Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires,  
Messieurs les Présidents des Conseils consultatifs,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des services de l'Etat et du  
Conseil départemental,  
Madame la Conseillère économique et sociale,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,  
Honorables invités,  
Mesdames et messieurs,  
Chers amis,

Je suis ravi de vous accueillir ici sur cet espace qui jouxte le cinéma, comme le symbole du renouveau d'un équipement, je le sais, très attendu et qui est désormais totalement réhabilité.

Nous avons fait ce choix d'organiser ces Vœux 2021, en vous recevant sur ce site plus vaste, ce qui permettra le respect des distanciations sociales indispensables, dans ce contexte sanitaire particulier.

Je souhaite, d'emblée, vous présenter, en mon nom et au nom des élus qui m'entourent, tous mes vœux de bonheur, de santé, de paix et de prospérité, qu'ils soient personnels ou professionnels. Vous voir tous ici rassemblés – élus, partenaires institutionnels, forces vives, agents départementaux, associations, simples citoyens - pour ce moment convivial des Vœux du Conseil départemental est toujours un plaisir à nul autre pareil.

Ces vœux ont forcément une résonance singulière au terme de l'année 2020 qui vient de s'achever et qui restera, sans nul doute, gravée dans la mémoire de chacun d'entre nous.

Il y a en effet un an, à la même époque, nul n'aurait imaginé ou soupçonné l'existence d'un virus – la Covid -19 – devenue une pandémie qui ferait ensuite tant de ravages à travers le monde et dans notre pays.

Nous avons fait tout notre possible pour agir sur trois fronts : sanitaire, social et économique, je n'y reviens pas. Permettez-moi de citer juste un chiffre qui témoigne de l'ampleur de notre effort dans cette gestion de crise de la Covid-19 : ce sont plus de 20 millions d'euros que le Conseil départemental y a consacré.

Je peux vous annoncer aujourd'hui que le Conseil départemental aura un geste de solidarité à l'égard de nos amis de Mohéli, durement affectés par cette crise.

Un mot afin de souligner que, pour la première fois de son histoire, Mayotte a présidé la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques. Cette présidence unanimement saluée a notamment permis, à mon initiative, l'obtention pour Mayotte de 136 millions d'euros supplémentaires de fonds européens.

La tradition des Vœux, c'est aussi celle qui permet de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur, de regarder ce qui a été fait comme de recenser les projets de notre collectivité pour Mayotte et ses habitants.

Nous arrivons, avec cette nouvelle année, au terme des six années de responsabilité, à la tête du Conseil départemental.

Dois-je le rappeler ici, cette mandature a, dès ses débuts, été marquée par un déficit financier important, des crises et des mouvements sociaux persistants qui ont fortement impacté le fonctionnement de l'administration et de la nouvelle équipe départementale.

A titre d'exemple, citons : en avril 2015, des tensions à l'ASE, des grèves dans les centres de PMI et les UTAS, semant le désordre au sein de la Direction générale adjointe d'alors « Solidarité et développement social », tandis que des mouvements sociaux, devenus chroniques au Port de Longoni soulevaient des interrogations sur la gestion de cet équipement.

Par la suite, comme vous le savez sans doute, des crises et des mouvements sociaux de toute nature se sont multipliés et parfois intensifiés à l'intérieur et à l'extérieur du Conseil départemental.

Ces faits m'ont conduit, dès 2015, puis en 2017, à solliciter du gouvernement l'envoi d'une mission d'inspection générale et à ordonner un audit interne organisationnel et financier, confié à la

Mission contrôle de gestion, ceci pour nous aider à décider à court, moyen et long terme.

**Aujourd'hui, au terme de cette mandature, notre administration s'est stabilisée, notre majorité s'est renforcée, et nos investissements ont été confortés.**

Nous pouvons donc être fiers, toutes et tous, du travail accompli et des résultats obtenus, élus, administratifs, techniciens, syndicalistes, grâce à l'efficacité de notre plan d'action, à la justesse de notre plan de mandature construit autour de 6 grandes orientations, au réalisme de notre Programme pluriannuel d'investissement ainsi qu'à la qualité du dialogue social et des relations partenariales, notamment avec l'Etat.

**En fonctionnement** tout d'abord, la plupart des indicateurs sont au vert.

Nous avons ainsi normalisé le partenariat et les relations avec l'Etat, à Mayotte comme à Paris, ce qui nous a permis d'obtenir des avancées significatives dans de nombreux domaines : assainissement des finances départementales, recentralisation du RSA, labellisation du musée de Mayotte, mais aussi de réaliser un travail collaboratif fructueux : gestion des mouvements sociaux, mise en place du GIP de la MDPH et du CARIF-OREF, gestion de la crise de la Covid 19 en lien avec les autorités sanitaires et Etatique, Contrat de Convergence avec à la clef 1,6 milliard d'euros. **Nous avons aussi réussi à sécuriser le marché des transports scolaires pour garantir le transport de nos enfants dans les meilleures conditions pour la rentrée prochaine.**

Cette démarche d'apaisement des relations nous a permis de partager des perspectives communes au territoire. On peut citer quelques exemples probants comme le Schéma d'aménagement régional (SAR) et l'Opération d'intérêt national, outils de l'aménagement et du rééquilibrage du territoire, les évolutions sur les

questions de l'aérien et du Port, la programmation des fonds européens 2021-2027...

Nous avons également réorganisé les services du département en adoptant un organigramme resserré, cohérent et évolutif, organisé en pôles de compétences avec une architecture comportant un nombre limité de directions, loin du « mille-feuille » initial.

Au final, le choix des hommes et des femmes chargés de l'animation de ces structures et de la mise en œuvre des politiques publiques a tenu compte, à la fois, des observations de la chambre régionale de compte et des résultats de la première évaluation de cette réorganisation. Des réajustements ont été réalisés sur l'organigramme général. Les procédures de recrutement ont été améliorées et des contrats d'objectifs mis en place.

Cette réorganisation des services s'est aussi traduite par des réformes sectorielles :

- Celle d'abord des délégations de Mayotte à la Réunion et à Paris : redéfinition des missions, renforcement des compétences des personnels ; acquisition et rénovation des locaux, des bureaux et des équipements ;
- Celle ensuite de la politique culturelle, passant notamment d'une culture de la fête à une culture de la connaissance. Citons ainsi l'adoption d'un agenda culturel : le Festival des Arts Traditionnels (FATMA), le Festival des musiques urbaines de Mayotte, consacré aux pratiques musicales des jeunes, le Festival de Mayotte, avec la volonté d'inscrire la culture mahoraise dans une dynamique régionale, voire internationale, les journées européennes du patrimoine, le salon régional du livre de Mayotte, la conférence internationale sur les civilisations du Canal de Mozambique...
- Celle enfin de la coopération régionale, plus ouverte sur les Etats continentaux riverains du canal de Mozambique. Le

Conseil département a notamment adopté sa stratégie de coopération décentralisée et d'action internationale en 2018. A ma demande, l'ensemble des ambassadeurs français de la zone tiendront, cette année et pour la première fois, leur conférence à Mayotte.

La réorganisation des services a permis de doter notre collectivité, d'instruments permanents favorisant le soutien et l'intervention de celle-ci, dans des domaines d'intérêts majeurs pour le territoire et ses habitants : il s'agit du GIP MDPH, du CARIF-OREF, de l'ADIM, de l'Office Culturel Départemental, du Conseil cadial ou encore de l'Office du Sport. A chaque fois, une ligne claire a été définie pour permettre aux usagers de recevoir l'appui nécessaire à leurs besoins.

Nous avons, permettez-moi de l'évoquer, résorbé le déficit financier de 53 millions d'euros en un temps record, grâce à des mesures drastiques d'anticipation : arrêt des emplois saisonniers, des recrutements directs, de certaines aides et de subventions, suppression de primes indues, non-remplacement systématique des départs à la retraite, tout cela grâce aussi à un travail collaboratif efficace de nos services avec ceux de la Préfecture.

Nous avons donc redressé les finances du département, conformément aux orientations du contrat de CAHORS qui plafonne nos dépenses de fonctionnement à 1,5 % d'une année sur l'autre. Nous l'avons fait tout en optimisant nos recettes, et en dégagant des excédents de fonctionnement que nous affectons à l'investissement : nous sommes passés de - 9 millions d'euros en 2015 à + 43,9 millions d'euros au compte administratif de 2019.

Ce travail sur les finances ne s'est pas fait, loin s'en faut, au détriment des agents, dont nous avons amélioré les conditions de travail.

Parmi les mesures les plus emblématiques, nous avons mis en place des tickets restaurants depuis 2017, qui injectent de l'argent dans les

commerces locaux ou instauré la prise en charge de la mutuelle santé pour tous les agents en 2018.

Parmi les autres mesures, je pense à la réduction des effectifs (de 3215 agents en 2015 à 2 973 en 2020) ; au renforcement du nombre de cadres (373 agents de catégorie A en 2015, qui sont désormais 510 en 2020). Nous avons aussi rattrapé le parcours des agents dont les carrières étaient en souffrance, grâce à la tenue régulière des instances techniques, nous avons titularisé 826 agents en nous appuyant sur les lois Sauvadet, ou nous avons maintenu la majoration des salaires qui est passée de 20% à 40% en 2017. Le nouveau régime indemnitaire dit RIFSEEP – plus favorable aux agents – a été mis en place. Toutes ces mesures ont été instaurées en maîtrisant notre masse salariale.

Un mot sur les conditions de travail qui se sont améliorées dans le même temps avec la mise en place du CHSCT (Comité hygiène sécurité et conditions de travail) en février 2016, la création d'un poste de chargé de mission « dialogue social » en août 2017, le renouvellement intégral du parc automobile et du parc informatique ; ainsi que la rénovation de nombreux locaux, des équipements, des bureaux ou la dématérialisation. Deux cités administratives vont être réalisées : une ici même dont le jury se tiendra en février, l'autre à Coconi pour désengorger la capitale.

**Autant de mesures qui me semblent parler d'elles-mêmes car on ne peut pas gérer une collectivité de cette importance sans avoir en permanence à l'esprit les conditions d'exercice du service public.**

**S'agissant de l'investissement**, si l'état d'avancement des grands projets nécessite du temps, les réalisations sont, en revanche, nombreuses.

Au nom de la continuité administrative et républicaine, nous avons commencé par achever les chantiers restant à réaliser de la précédente mandature qui comportaient 4 opérations : le gymnase



couvert de Pamandzi et les 3 PMI de Mtsamoudou, Poroani et Pamandzi.

Nous avons pu ensuite nous mobiliser sur la réalisation de nos propres projets inscrits notamment dans le Plan pluriannuel d'investissement adopté en 2016.

**Ainsi, avons-nous fourni au STM** les moyens de fluidifier la desserte maritime entre nos deux îles, grâce à l'acquisition des deux amphidromes Pôlé et Karihani, en 2016 et 2017. Nous avons également réalisé l'aménagement du quai de Mamoudzou en vue d'améliorer la circulation à l'entrée et à la sortie des barges. Un mot au passage en direction de ceux qui prennent la barge tous les jours : au sortir de ces Vœux, à partir de 16h00, vous découvrirez l'expérimentation pour les piétons de la billetterie numérique qui remplacera progressivement les tickets jaunes et permettra le comptage des passagers, pour plus de sécurité à bord et de prise en compte des impératifs sanitaires.

**Ainsi, avons-nous exprimé** notre volonté de voir se réaliser le projet de piste longue : le Conseil départemental a fait le choix d'inscrire une participation exceptionnelle de 80 millions d'euros. Si chacun sait combien les préoccupations environnementales nous sont chères – n'avons-nous pas notamment délibéré pour le classement du lagon de Mayotte au patrimoine mondial de l'Unesco – nous ne saurions toutefois accepter, sur la base d'un rapport environnemental, que la voix unanime des mahorais,- élus, population, entreprises - soit ainsi contredite !

**Ainsi, avons-nous marqué** notre intérêt de faire du port de Longoni une pièce maîtresse du projet gazier du Mozambique : un référent a été désigné pour assurer le suivi et la coordination des « études et travaux » opérés sur ce site majeur.

**Ainsi, avons-nous entamé le rééquilibrage du territoire** par les réalisations suivantes :

- La réfection, en enrobé, des voiries départementales sur 130 km complétée par la reprise de deux tronçons de la grande boucle du sud (RD4) ;
- L'accès au haut débit des habitants du nord et du sud pour faire de Mayotte un territoire connecté ;
- La couverture du territoire, en électrification rurale et la réhabilitation des voiries rurales desservant les exploitations agricoles presque intégralement achevées.
- L'exécution du SRIT (Schéma régional des infrastructures et des transports) pour préparer la mise en place du transport interurbain terrestre, avec les abris bus (RN1 et RN3) et les pôles d'échange multi-modaux, à Chirongui et Coconi.

S'ajoutent à ces réalisations des ouvrages relevant du bâtiment et des travaux publics :

Il s'agit notamment du quai de transfert des déchets ménagers du Centre à Kahani en 2019 ; du pôle d'excellence rurale de Coconi livré en 2020 ; du terrain du stade de Cavani réceptionné en 2019 ; du mur de soutènement de Vahibe réceptionné en 2017 ; des PMI d'Acoua et de Combani respectivement livrés en novembre et décembre 2020; de la PMI de Bandrélé que nous inaugurons le 21 janvier prochain et de celle de Kani-Kéli livrée en février 2021 ; de la rénovation du siège de la délégation de Mayotte à la Réunion, inauguré en 2019 ; de l'acquisition du siège de la Délégation de Mayotte à Paris en 2019 ; enfin, de la modernisation du site de la DRTM à Coconi en 2020.

J'ajoute que le Conseil départemental se tient aux cotés des communes, des intercommunalités et de leurs élus, dont je salue la présence, pour la réalisation de leurs projets ; **l'effort financier exceptionnel consenti de 2015 à 2020 s'élève à près de 106 millions d'euros.**

Mesdames et Messieurs, nous devons également regarder vers l'avenir. Construire Mayotte de demain, c'est aussi poser ensemble les bases de son développement.

D'abord sur le plan infrastructurel : au cours de ce mandat, tout a été fait pour permettre à Mayotte de se doter d'infrastructures favorisant son développement.

J'ai évoqué la piste longue, je n'y reviens pas.

Nous œuvrons par ailleurs activement pour créer, sur des bases partenariales solides, une compagnie aérienne fortement mahoraise. Toutes les hypothèses vont être étudiées. Le Conseil départemental en fait une priorité.

Nous avons également inscrit notre Port dans la stratégie territoriale visant à faire de Mayotte une base arrière du projet gazier du Mozambique. Nous investissons dans la réfection du quai numéro 1, pour 30 millions d'euros avec une mise en service dès novembre 2021, et à terme, pour l'extension du quai numéro 2 et du terminal gazier, avec des travaux de près de 50 millions d'euros.

Nous avons proposé des choix de foncier à l'ARS, pour la réalisation du deuxième hôpital de Mayotte, situé à Combani, sans oublier le nécessaire renforcement du site du CHM de Mamoudzou : 172 millions d'euros y sont consacrés au titre du Contrat de Convergence.

Nous envisageons, dans le cadre du pôle d'échange multimodal de Mamoudzou et de Dzaoudzi, la réfection des voiries d'accès et des gares maritimes pour fluidifier le trafic et connecter le transport maritime et terrestre.

En matière d'équipement, je confirme la construction de la salle polyvalente et du Centre de formation de sportifs de haut niveau. Le jury de la future piscine olympique doit se tenir d'ici deux semaines.

C'est l'illustration de notre engagement résolu pour l'organisation à Mayotte des Jeux des Iles 2027.

Autre point important : nous souhaitons parvenir à doter Mayotte des moyens nécessaires pour garantir la sécurité des habitants. Le climat actuel d'insécurité régnant sur l'ensemble du territoire n'est pas acceptable.

Outre le renforcement indispensable en effectifs et en moyens des services de sécurité, je souhaite, Monsieur le Préfet, que des solutions nouvelles soient également explorées, comme celles formulées lors des Assises de la sécurité de Mamoudzou. La « piste » des établissements spécialisés pour permettre aux jeunes auteurs de violences d'être encadrés et orientés me semble devoir être sérieusement étudiée.

S'agissant de la lutte contre l'immigration clandestine. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement à travers le dispositif SHIKANDRA, et le travail formidable des hommes et des femmes déployés sur le terrain auquel nous rendons hommage (et je salue la présence du colonel de la gendarmerie et du directeur de la police nationale), le Conseil départemental soutient, à travers l'intégration de Mayotte dans l'espace SHENGEN, le déploiement sur le territoire, en renfort, des moyens de l'agence européenne FRONTEX. J'ai adressé un courrier en ce sens au Président de la République à l'issue d'une motion adoptée à l'unanimité par notre Assemblée.

Mesdames et messieurs,

Poser les bases du développement de Mayotte, c'est aussi :

Garantir à la population la nécessaire convergence des droits.

Département de la République depuis 2011, Mayotte revendique désormais la convergence des droits, par l'extension des codes de l'action sociale et des familles, de la santé, de la sécurité sociale et du travail.

Il faut aussi procurer à nos enfants, une éducation de qualité et ouverte à l'international.

Il s'agit tout d'abord d'envisager une réorganisation de l'école depuis la maternelle pour permettre aux enfants les plus méritants, d'accéder à un parcours qui contribue à les élever.

Obtenir ensuite, la transformation du CUFR de Dombéni, en une université de plein exercice, ouverte dans la région et sur la base de programmes de recherches en adéquation avec nos orientations socio-économiques. Je vous annonce la tenue dans deux semaines du jury des archives départementales et de la documentation scientifique, un outil supplémentaire en direction de nos jeunes chercheurs.

Une réflexion est en cours sur l'implantation de campus d'enseignement supérieur. J'ai eu avant-hier, à ce sujet, une réunion fructueuse avec le Recteur, dont je tiens à saluer la présence.

Une politique de coopération particulièrement intense est par ailleurs actuellement déployée par le Département, avec le Kenya, le Mozambique ou encore la Tanzanie.

Nous voulons faire profiter nos jeunes et nos ressortissants d'un apprentissage international en lien avec les pays de la zone qui partagent les mêmes affinités linguistiques comme le SWAHILI et qui pratiquent de surcroît le français, l'anglais ou le portugais.

Dans les prochains jours, je proposerai à mes collègues de demander à la CCI l'ouverture d'un centre de langues pour tous. Tout est fait, par ailleurs, pour ouvrir à nos jeunes des possibilités de formation professionnelle ou pour permettre des stages à l'international dans ces pays – 150 jeunes mahorais seront concernés chaque année.

Après l'ouverture d'un bureau de la coopération décentralisée à Madagascar en février dernier, le Conseil départemental ouvrira huit

autres antennes dans les principaux pays de la Zone dont le prochain au Mozambique.

Poser les bases du développement de Mayotte, c'est également, réfléchir autrement la question des déplacements, des mobilités.

Je suis convaincu, au regard de la superficie de notre territoire, qu'au-delà de la voiture ou des bus, d'autres modes de transport doivent être envisagés afin de désengorger réellement les axes routiers. **Ainsi, ai-je demandé à mes services d'étudier les conditions de création d'un réseau de transport ferroviaire pour relier les grands axes du territoire. Une Conférence rassemblant des acteurs incontournables du ferroviaire sera organisée dans les semaines à venir.** Le SAR pourra être le garant de l'inscription de ces projets dans la durée.

Le développement de Mayotte passe aussi par le fait de garantir aux mahorais des ressources pérennes en eau et en électricité

S'agissant de l'eau, j'appelle de mes vœux la réalisation sans attendre, des projets envisagés depuis maintenant plus d'une décennie : la troisième retenue collinaire ou encore la construction de l'usine de dessalement du Sud.

Enfin, pour ce qui est de l'électricité, il convient de sécuriser nos installations mais également, d'envisager une diversification accrue de la production en augmentant davantage la part du solaire.

Mesdames et Messieurs,

Je n'ai évidemment pas pu évoquer devant vous tous les sujets importants pour Mayotte et sa population, qu'il s'agisse de la préservation de la biodiversité, des orientations agricoles, de la formation professionnelle, de la place de la jeunesse, des enjeux de santé publiques ou du logement mais ce sont à l'évidence des sujets absolument majeurs.

Qu'il me soit toutefois permis, à l'heure de conclure, quelques mots plus personnels.

Dans quelques semaines, en juin semble-t-il, le mandat départemental prendra fin.

Chacun sait à quel point, avec mes collègues élus et avec les services, nous n'avons pas ménagé notre peine pour faire avancer notre territoire. En ce qui me concerne, je crois l'avoir fait avec l'état d'esprit qui me caractérise :

- agir concrètement et quotidiennement avec modestie (on me l'a parfois ... reproché !),
- contribuer à l'apaisement des relations institutionnelles,
- assainir la situation financière du Conseil départemental en veillant au climat social, aux droits et aux devoirs des agents...

Surtout, j'ai souhaité porter une vision d'ensemble des enjeux pour Mayotte, liant les questions du quotidien et les problématiques d'avenir. Croyez-moi, ce n'est pas un long fleuve tranquille tant les attentes sont fortes.

Dans la continuité de cet engagement de toujours, soyez assurés de ma détermination à faire de chaque jour du mandat qui s'achève une journée utile au service des mahorais. Le nécessaire débat démocratique ne doit pas nous détourner de l'essentiel : agir pour notre territoire, ses habitants, dans le respect de chacun, sans parti pris, mais dans un esprit de rassemblement et d'apaisement.

C'est tout l'état d'esprit qui m'anime et qui continuera de m'animer.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2021.

Vive la République,

Vive Mayotte,

Je vous remercie de votre attention.